



SEANCE N°4

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22/06/2026
PROCES-VERBAL

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolois, s'est réuni le 22 juin 2026 à 18h00 à la Maison Communautaire à Rioz avec retransmission en direct, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 11 juin 2026.

Nombre de membres en exercice : 53 titulaires - Titulaires présents ce jour : 42 – Suppléants avec voix délibérative présents ce jour : 2 - Procurations : 8 – Absents : 1

Heure de début : 18h00 - Heure de fin : 19h45

Nombre de membres présents ou représentés :

42 membres titulaires présents :

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY – **BONNEVENT-VELLOREILLE** : MME CHOPARD, MME ARLOT – **BOULOT** : M. ROUSSET, MME RUHLMANN – **BOULT** : M. GUIGUEN, M. SAUGET – **BUSSIERES** : M. LALLEMAND – **CHAUX LA LOTIERE** : M. ORMAUX, M. BRENOT – **CIREY** : MME MOINE – **CROMARY** : M. BERTIN – **ETUZ** : M. GERMAIN, M. BAVAY – **FONDREMAND** : M. HANRIOT – **GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT** : M. MIGNOT – **HYET** : M. CUDREY – **LA MALACHERE** : M. GARNERET – **LE CORDONNET** : MME JACQUET-ANTONA – **MAIZIERES** : M. COSTILLE, M. MATUSALEM – **MONTARLOT-LES-RIOZ** : M. PESEUX – **MONTBOILLON** : M. PETITJEAN – **OISELAY ET GRACHAUX** : MME CUENOT, M. RAPINE – **PENNESIERES** : M. GUYOU – **PERROUSE** : M. HENRIOT – **RECOLOGNE LES RIOZ** : M. VAN HOORNE – **RIOZ** : MME WANTZ, MME VARIN, M. VALLEY, M. DEVILLERS, MME SERRA, M. GENIAUT – **RUHANS** : M. GIRARD – **SORANS-LES-BREUREY** : M. MUNEROT, MME DEBUIRE – **TRAITIEFONTAINE** : M. DASTAN – **TRESILLEY** : M. FLEUROT – **VANDELANS** : M. DESCHASEAUX – **VILLERS BOUTON** : MME DEMANY – **VORAY SUR L'OGNON** : M. GUENOT.

8 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

BUTHIERS : MME BERNE A M. HENRIOT (PERROUSE), M. KLINGUER A M. GUIGUEN – **BUSSIERES** : M. BELIARD A M. LALLEMAND – **CIREY** : M. PARTY A MME MOINE – **GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT** : M. GALLAUZIAUX A M. MIGNOT – **NEUVILLE-LES-CROMARY** : M. VARIN A M. GARNERET (LA MALACHERE), M. BRET A M. CUDREY (HYET) – **RIOZ** : M. LOMBARD A MME SERRA.

2 membres suppléants avec voix délibérative :

CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. BEAUPRETRE (MME GRUX ETANT EMPECHÉE) – **QUENOCHÉ** : M. FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHÉ).

1 membre titulaire absent et non représenté :

VORAY-SUR-L'OGNON : M. DAGOT.

Nombre de communes présentes ou représentées : 33 sur 33

M. Guillaume GERMAIN a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales

ORDRE DU JOUR

N°	Intitulé	N° délibération	Approbation/Rejet
1	Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 11 mai 2026	26062201D	Unanimité
2	Etat des décisions du Bureau Communautaire dans le cadre des délégations du Conseil Communautaire	26062202D	Unanimité
3	Etat des décisions de la Présidente dans le cadre des délégations du Conseil Communautaire	26062203D	Unanimité
4	Projet de Pacte de gouvernance pour avis des communes	26062204D	Unanimité
5	Désignation des représentants de la CCPR au CA de l'OT du Pays des 7 Rivières	26062205D	Unanimité
6	Modification du collège des représentants socio-professionnels de la CCPR au Pays des 7 Rivières	26062206D	Unanimité
7	Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)	26062207D	Unanimité
8	Soutien au projet photovoltaïque de Chaux-la-Lotière	26062208D	Unanimité
9	Règlement budgétaire et financier	26062209D	Unanimité
10	Comptes de gestion	26062210D	Unanimité
11	Comptes Administratifs 2025	26062211D	Unanimité
12	Affectation de l'excédent de fonctionnement 2025 au compte 1068 au budget primitif 2026 du budget scolaire	26062212D	Unanimité

13	Reversement par la commune de Villers-Bouton du montant perçu au titre du FCTVA pour les travaux portant sur l'assainissement	26062213D	Unanimité
14	DBM n°1 budget scolaire	26062214D	Unanimité
15	DBM n°1 budget assainissement	26062215D	Unanimité
16	DBM n°1 budget OM	26062216D	Unanimité
17	DBM n°1 budget lotissement	26062217D	Unanimité
18	DBM n°1 budget principal	26062218D	Unanimité
19	Détermination du nombre de membres par collège au CST	26062219D	Unanimité
20	Création supports de poste Accroissement Temporaire d'Activité (droit public)	26062220D	Unanimité
21	Création supports de poste permanent (droit public)	26062221D	Unanimité
22	Délibération approuvant le projet de révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Pays Riolois (CCPR) selon la procédure allégée	26062222D	Unanimité
23	Engagement d'une procédure de Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLUi pour un projet de centre agrivoltaïque sur la commune de Recologne-lès-Rioz	26062223D	Unanimité
24	Evolution de la participation à la production de logements locatifs sociaux	26062224D	Unanimité
25	Modification des tarifs de la taxe de séjour (pour les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air)	26062225D	Unanimité

26	Lancement de la phase 3 de la télégestion des ouvrages d'eau potable	26062226D	Unanimité
27	Convention avec le SIED pour l'électrification du réservoir de Bonnevent	26062227D	Unanimité
28	Modification du règlement du service de l'eau et de l'assainissement et des conditions de plafonnement de factures en cas de fuite d'eau	26062228D	Unanimité
29	Mise en place d'une réduction des factures d'eau sur les communes grevées par un arrêté permanent d'interdiction de consommer l'eau	26062229D	Unanimité
30	Modification des tarifs périscolaires et extrascolaires 2026	26062230D	Unanimité

RELEVES DE DECISIONS

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente ouvre la séance, procède à la vérification du quorum, annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 11 mai 2026

EXPOSE : Nadine WANTZ, Présidente, propose de mettre au vote le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 11 mai 2026

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0 – contre : 0).

2. Etat des décisions du Bureau Communautaire dans le cadre des délégations du Conseil Communautaire

EXPOSE : Nadine WANTZ, Présidente, présente l'ensemble des décisions prises lors du Bureau Communautaire du 29 mai 2026.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0 – contre : 0).

3. Etat des décisions de la Présidente dans le cadre des délégations du Conseil Communautaire

EXPOSE : Nadine WANTZ, Présidente, présente les décisions qu'elle a prises dans le cadre des délégations du Conseil Communautaire.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0 – Contre : 0).

4. Projet de Pacte de gouvernance pour avis des communes

EXPOSE : Guillaume GERMAIN, Vice-Président, explique qu'il convient, à ce stade de la procédure, de voter un projet de Pacte de gouvernance qui sera soumis à un avis des communes membres dans les 2 mois de sa transmission. Une fois ce délai passé, le Pacte de gouvernance pourra être adopté par le Conseil Communautaire et entrer en vigueur.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0 – contre : 0).

5. Désignation des représentants de la CCPR au CA de l'OT du Pays des 7 Rivières

EXPOSE : Nadine WANTZ, Présidente, explique qu'il convient de désigner à nouveau les représentants de la CCPR au CA de l'OT du Pays des 7 Rivières étant donné que les statuts prévoient que la Présidente de la CCPR doive siéger au CA.

La Présidente appelle les volontaires à soumettre leur candidature.

Claire RUHLMANN, Vice-Présidente, s'est portée candidate pour être la seconde représentante de la CCPR.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0 – contre : 0).

6. Modification du collège des représentants socio-professionnels de la CCPR au Pays des 7 Rivières

EXPOSE : Nadine WANTZ, Présidente, explique que, à la suite de la démission de Mme Ginette BRIOTTET de ses fonctions de représentante socio-professionnelle du territoire à l'AG et au CA du Pays des 7 Rivières, il convient de délibérer afin de nommer un nouveau représentant. Elle propose de nommer Mme Elisabeth GELEBART en remplacement de Mme Ginette BRIOTTET.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0 – contre : 0).

7. Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

EXPOSE : Nadine WANTZ, Présidente, explique que, à la suite de la sollicitation envoyée aux communes, il convient de nommer les membres de la CLECT.

La liste des membres, établie sur proposition des communes, est la suivante :

VORAY-SUR-L'OGNON	Denis DAGOT
RUHANS	Serge GIRARD
OISELAY-ET-GRACHAUX	Lucie BAUDIER
RECOLOGNE-LÈS-RIOZ	Jérôme BERGEY
BOULT	Dominique GUIGUEN
MAIZIÈRES	Noël COSTILLE
FONDREMAND	Jean-Charles HANRIOT
HYET	Didier MELIQUE
AULX-LÈS-CROMARY	Evelyne SIMON
BUTHIERS	Marie-Hélène SMEDLEY
PERROUSE	Jean-Marie HENRIOT
TRAITIÉFONTAINE	Stéphane DASTAN
CHAMBORNAY-LÈS-BELLEVAUX	Marielle NIALON ROY

GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT	Lionel JORET
SORANS-LÈS-BREUREY	Rémy MUNEROT
RIOZ	Nadine WANTZ
VANDELANS	Christophe DESCHASEAUX
PENNESIÈRES	Françoise BOLLIN
NEUVELLE-LÈS-CROMARY	Dylan PETITE
ÉTUZ	Sophie GIRARDET
VILLERS-BOUTON	Marie-France SAGE-GOGUEY
BONNEVENT-VELLOREILLE	Gaël CHAMPROUX
MONTARLOT-LÈS-RIOZ	Mathieu PESEUX
CIREY-LÈS-BELLEVAUX	Fanny GLAUSER
QUENOCHÉ	Catherine MALLET
LA MALACHÈRE	Pauline GERRITSEN
CHAUX-LA-LOTIÈRE	Stéphanie JUPILLE
BOULOT	Johann ROUSSET
BUSSIÈRES	Thierry DAMIDEAUX
CORDONNET	Martine JACQUET-ANTONA
MONTBOILLON	Alexandre PETITJEAN

CROMARY	Gilles BERTIN
TRÉSILLEY	Emmanuel FLEUROT

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0 – contre : 0).

8. Soutien au projet photovoltaïque de Chaux-la-Lotière

EXPOSE : Alexandre ORMAUX, Vice-Président, rappelle le projet photovoltaïque de Chaux-la-Lotière et propose aux conseillers communautaires d'apporter le soutien de la CCPR à ce projet.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0 – contre : 0).

9. Règlement budgétaire et financier

EXPOSE : Alexandre ORMAUX, Vice-Président, explique qu'il convient d'adopter un règlement budgétaire et financier.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0 – contre : 0).

10. Comptes de gestion

EXPOSE : La Présidente expose aux membres du Conseil Communautaire que les comptes de gestion 2025 ont été établis par M. DENECHERE, responsable du SGC de GRAY, dont les écritures sont en tous points conformes aux comptes administratifs 2025 du budget principal et des budgets annexes de la CCPR.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0 – contre : 0).

11. Comptes Administratifs 2025

EXPOSE : Nadine WANTZ, Présidente, explicite le détail des comptes administratifs de l'exercice 2025 du budget principal et des budgets annexes, lesquels sont conformes aux comptes de gestion du Trésor Public.

Nadine WANTZ, Présidente, se retire pour ne pas prendre part au vote des Comptes Administratifs.

Alexandre ORMAUX, 1^{er} Vice-Président, est désigné président de séance pour l'approbation des Comptes Administratifs.

DISCUSSIONS : M. MUNEROT demande quel est le résultat global.

M. ORMAUX lui répond qu'il est d'un peu plus de 700 000 € d'excédent en cumulé.

M. MUNEROT demande s'il est possible de faire un point sur le niveau de la dette.

M. ORMAUX lui propose de revenir sur ce point lors de la prochaine réunion de la commission n°1. Il précise que, dans les grandes lignes, deux lignes de trésorerie sont actuellement engagées pour les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement. Plus précisément, le budget « assainissement » mobilise un peu plus de 630 000 €, tandis que le budget « eau » dispose d'une capacité de déclenchement à hauteur de 1 000 000 €. Par ailleurs, il est rappelé que l'essentiel de l'encours de la dette (les emprunts principaux) concerne les secteurs du scolaire, de l'eau et de l'assainissement.

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0 – contre : 0).

12. Affectation de l'excédent de fonctionnement 2025 au compte 1068 au budget primitif 2026 du budget scolaire

EXPOSE : Alexandre ORMAUX, Vice-Président, explique que le Conseil Communautaire doit se prononcer pour approuver l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2025 au compte 1068 du budget scolaire 2026 pour un montant de 319 674.55€

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0 – contre : 0).

13. Reversement par la commune de Villers-Bouton du montant perçu au titre du FCTVA pour les travaux portant sur l'assainissement

EXPOSE : Alexandre ORMAUX, Vice-Président, explique que le Conseil Communautaire doit se prononcer pour approuver le reversement du FCTVA de la commune de Villers Bouton perçu en 2019 à hauteur de 8982€ pour les travaux d'assainissement réalisés en 2017.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0 – contre : 0).

14. DBM n°1 budget scolaire

EXPOSE : Alexandre ORMAUX, Vice-Président, explique qu'il convient de se prononcer pour approuver la décision budgétaire modificative n°1 au budget scolaire. Il explique que, à la suite d'une étude, il conviendrait d'aller vers une technologie de géothermie pour le remplacement de la chaudière de Traitiefontaine.

DISCUSSIONS : Stéphanie CHOPARD demande quelle était la nature des opérations décalées dans le temps sur les pôles d'Etuz et de Trésilley à la suite de cette DBM.

Alexandre ORMAUX répond qu'il s'agissait d'opérations de régulation sur les systèmes de chauffage.

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0 – contre : 0).

15. DBM n°1 budget assainissement

EXPOSE : Alexandre ORMAUX, Vice-Président, explique qu'il convient de se prononcer pour approuver la décision budgétaire modificative n°1 au budget assainissement.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0 – contre : 0).

16. DBM n°1 budget OM

EXPOSE : Alexandre ORMAUX, Vice-Président, explique qu'il convient de se prononcer pour approuver la décision budgétaire modificative n°1 au budget OM.

DISCUSSIONS : Dominique GUIGUEN demande si le futur camion sera au gasoil ou électrique, ce qui remettrait en cause l'installation d'une station de gasoil.

Alexandre ORMAUX et Nadine WANTZ répondent que l'hypothèse du passage à l'électrique a été étudiée mais que le gasoil reste plus économique et moins contraignant du point de vue de l'autonomie.

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0 – contre : 0).

17. DBM n°1 budget lotissement

EXPOSE : Alexandre ORMAUX, Vice-Président, explique qu'il convient de se prononcer pour approuver la décision budgétaire modificative n°1 au budget lotissement.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0 – contre : 0).

18. DBM n°1 budget principal

EXPOSE : Alexandre ORMAUX, Vice-Président, explique qu'il convient de se prononcer pour approuver la décision budgétaire modificative n°1 au budget principal.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0 – contre : 0).

19. Détermination du nombre de membres par collège au CST

EXPOSE : Jean-Charles HANRIOT, Vice-Président, rappelle l'obligation légale de délibérer sur la composition du CST 6 mois avant la tenue des élections professionnelles. Il explique que, sur consultation du CST et des organisations syndicales, il a été convenu de repartir sur la même composition que précédemment, à savoir 3 représentants de l'EPCI (et 3 suppléants) et 3 représentants du personnel (et 3 suppléants).

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0 – contre : 0).

20. Création supports de poste Accroissement Temporaire d'Activité (droit public)

EXPOSE : Jean-Charles HANRIOT, Vice-Président, explique qu'il convient de créer des supports de poste en raison d'un accroissement temporaire d'activité.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0 – contre : 0).

21. Création supports de poste permanent (droit public)

EXPOSE : Jean-Charles HANRIOT, Vice-Président, explique qu'il convient de créer des postes permanents de droit public au regard des besoins de la collectivité.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0 – contre : 0).

22. Délibération approuvant le projet de révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Pays Riolois (CCPR) selon la procédure allégée

EXPOSE : Nadine WANTZ, Présidente, expose qu'il convient d'entériner la révision allégée N°1 du PLUi consistant à reclasser la parcelle de Vandelans en zone UA, et les parcelles de Aulx-lès-Cromary en zone N.

DISCUSSIONS : Gilles BERTIN se retire et ne prend part ni aux débats ni au vote de cette délibération.

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0 – contre : 0).

23. Engagement d'une procédure de Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLUi pour un projet de centre agrivoltaïque sur la commune de Recologne-lès-Rioz

EXPOSE : Nadine WANTZ, Présidente, explique que cette délibération vise à acter l'engagement de la CCPR dans une procédure de déclaration de projet afin de mettre en compatibilité son PLUi (création d'un sous-secteur N-Agv). Cette évolution réglementaire est nécessaire pour permettre l'implantation d'un parc agrivoltaïque d'intérêt général de 40 hectares (« Projet des Marouillers ») sur la commune de Recologne-lès-Rioz, tout en fixant les objectifs et les modalités de la concertation publique préalable.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0 – contre : 0).

24. Evolution de la participation à la production de logements locatifs sociaux

EXPOSE : Nadine WANTZ, Présidente, expose qu'en 2022, la CCPR a délibéré pour adopter le principe d'une modulation des aides à destination des bailleurs sociaux en fonction du nombre de logements produits par période cumulative de 5 ans, et en fonction du poids démographique de la commune concernée, en partenariat avec le Département. La présente délibération consiste à revenir aux conditions antérieures à 2022, c'est-à-dire qu'à compter de la programmation de 2026, le Département versera une subvention forfaitaire de 5000€ par logement produit, quelle que soit la commune d'implantation et quel que soit le nombre de logements réalisés.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0 – contre : 0).

25. Modification des tarifs de la taxe de séjour (pour les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air)

EXPOSE : Claire RUHLMANN, Conseillère Communautaire Déléguée, explique qu'il est proposé au Conseil Communautaire d'accroître le taux applicable aux hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air, de 2,5% à 4%.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0 – contre : 0).

26. Lancement de la phase 3 de la télégestion des ouvrages d'eau potable

EXPOSE : Dominique GUIGUEN, Vice-Président, explique qu'il s'agit de poursuivre l'équipement des stations et des ouvrages d'eau potable en matériel de télégestion afin d'en assurer la surveillance et la gestion à distance.

DISCUSSIONS : M. MUNEROT rappelle qu'il y a déjà un système de télégestion à Sorans-lès-Breurey et qu'il n'est pas forcément utile de réinstaller du matériel déjà présent.

Le Vice-Président répond qu'il y a une nécessité de renouveler l'équipement et d'avoir du matériel parfaitement compatible au niveau logiciel.

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0 – contre : 0).

27. Convention avec le SIED pour l'électrification du réservoir de Bonnevent

EXPOSE : Dominique GUIGUEN, Vice-Président, explique qu'il s'agit de raccorder le réservoir de Bonnevent au réseau électrique afin d'alimenter les équipements de télégestion.

DISCUSSIONS : Georges MIGNOT indique se retirer du vote en raison des fonctions qu'il exerce au sein du SIED70.

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0 – contre : 0).

28. Modification du règlement du service de l'eau et de l'assainissement et des conditions de plafonnement de factures en cas de fuite d'eau

EXPOSE : Dominique GUIGUEN, Vice-Président, explique qu'il s'agit de préciser les conditions de plafonnement des factures d'assainissement lorsqu'une fuite d'eau n'est pas éligible à la loi "Warsmann".

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0 – contre : 0).

29. Mise en place d'une réduction des factures d'eau sur les communes grevées par un arrêté permanent d'interdiction de consommer l'eau

EXPOSE : Dominique GUIGUEN, Vice-Président, explique qu'il s'agit d'adopter un tarif d'eau potable permettant de compenser les contraintes subies par les abonnés des communes de Le Cordonnet, Hyet et Pennesières.

DISCUSSIONS : Christophe DESCHASEAUX, Conseiller Communautaire Délégué, indique que, après vérification, il n'existe pas d'obligation pour les agriculteurs d'abreuver leurs bêtes avec de l'eau potable et que cela est même déconseillé par la Chambre d'Agriculture. L'obligation d'utiliser de l'eau potable se limite au lavage des tanks à lait.

M. MUNEROT fait remarquer que le lavage des tanks à lait représente à lui seul une consommation d'environ 1m³ par jour.

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0 – contre : 0).

30. Modification des tarifs périscolaires et extrascolaires 2026

EXPOSE : Christelle CUENOT, Vice-Présidente, explique la nécessité de modifier les tarifs applicables dans les accueils périscolaires et extrascolaires du fait de la mise en place des petits-déjeuners à partir de la rentrée prochaine.

DISCUSSIONS : Mathieu PESEUX demande si cela implique une modification de l'application de réservation.

Christelle CUENOT, Vice-Présidente, répond que les parents auront le choix. Elle explique que, quand ils réserveront le matin, ils auront la possibilité de prendre le petit-déjeuner ou non. Il sera également précisé que, pour bénéficier du petit-déjeuner, il faudra arriver avant 7h45.

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0 – contre : 0).